

avait occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 1970. Ceux qui avaient eu deux ou plusieurs emplois déclaraient celui auquel ils avaient consacré le plus grand nombre d'heures. Le système de classification utilisé s'inspirait de l'ouvrage *Classification canadienne descriptive des professions* (voir *Classification des professions, Recensement du Canada, 1971, Volume I, n° 12-536* au catalogue de Statistique Canada).

Les déclarations du recensement fournissent des données sur plus de 400 catégories professionnelles distinctes, mais seule une totalisation sommaire de quelque 20 grands groupes est présentée au tableau 8.8. Ce tableau montre que le groupe des commis et assimilés est le plus important du point de vue numérique, car il représente 1.4 million de personnes ou 15.9% de la population active. En seconde position vient le groupe des travailleurs des services, avec 969,920 personnes ou 11.2% du total. Trois groupes, soit ceux des travailleurs de la vente, des services et de la construction, figurent pour près de 30% de la population active masculine. Chez les femmes, le groupe des commis et assimilés représente à lui seul près de 32% du total, et le groupe des services 15.0%.

Le tableau 8.9 montre que les commis et assimilés constituent le groupe le plus nombreux dans toutes les régions sauf dans les provinces Maritimes et en Saskatchewan. Les travailleurs agricoles représentent le groupe le plus important dans l'Île-du-Prince-Édouard (14%) et en Saskatchewan (27%), tandis que les travailleurs des services occupent la première place en Nouvelle-Écosse (16%).

Secteurs d'activité de la population active. On a demandé également aux recensés de 1971 d'indiquer le nom de leur employeur (ou de leur entreprise s'ils travaillaient à leur compte) ainsi que le genre d'entreprise, d'industrie ou de service que représentait l'établissement où ils étaient employés. La Classification des activités économiques de Statistique Canada (n° 12-501 au catalogue) a servi de base au classement des renseignements obtenus grâce aux questions sur le secteur d'activité. Il faut noter que dans ce système de classification, les établissements appartenant au gouvernement et gérés par lui et dont l'activité principale consiste à fournir des services à d'autres branches d'activité telles que les transports, les communications (postes comprises), les régies de vente des alcools, les services de santé et d'enseignement, ont été classés dans ces branches plutôt que dans l'administration publique. La catégorie «administration publique et défense» comprend les établissements dont les activités ont un caractère essentiellement gouvernemental, comme par exemple l'application des lois, l'administration de la justice, la perception de fonds et la défense.

Le tableau 8.10 montre que les services socio-culturels, commerciaux et personnels occupent la première place parmi les 11 principales branches d'activité déclarées en 1971, représentant 23.7% de la population active. Ils sont suivis de l'industrie manufacturière (19.8%) et du commerce (14.7%). L'industrie manufacturière s'attribue le pourcentage le plus élevé de la population active masculine (23.0%), suivie des services (15.3%). Par ailleurs, les services accaparent la plus grande partie de la population active féminine (39.7%), suivis du commerce (15.7%) et de l'industrie manufacturière (13.7%).

Le groupe des services socio-culturels, commerciaux et personnels occupe la première place dans toutes les provinces sauf en Ontario et en Saskatchewan (voir tableau 8.11). En Ontario, le groupe de l'industrie manufacturière est légèrement plus important avec 24.4% de la population active, comparativement à 23.5% pour les services. L'agriculture est le groupe principal en Saskatchewan avec 27.1% de la population active, contre 22.0% pour le groupe des services socio-culturels, commerciaux et personnels.

8.3 Statistique de l'emploi

8.3.1 Emploi, gains et durée du travail

Des données statistiques mensuelles sur l'emploi sont recueillies auprès des grandes entreprises depuis 1921. Les enquêtes qui sont effectuées couramment par Statistique Canada collectent des données sur les rémunérations, les salaires et traitements par personne, la durée du travail, les salaires horaires et hebdomadaires et le nombre d'employés et d'ouvriers ainsi que leurs rémunérations hebdomadaires respectives. Les indices de l'emploi sont fondés sur la base 1961=100; les données sont établies selon la Classification type des industries de 1960, bien que les désignations utilisées soient extraites de la Classification des activités économiques de 1970.